

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 3**

**PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

**A. PLAN GLOBAL EN EFFICACITE ENERGETIQUE 2019-2020 PIECE B-0083,
ÉNERGIR-J, DOCUMENT 3**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-1

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0083, Énergir-J, Document 3, Tableau 2 : Analyse comparative des offres actuelles d'Énergir et de TEQ pour le Remise au point des systèmes mécaniques, pages 11, ligne 7, économies attribuées et ligne 8, considérations additionnelles.

Préambule : À la ligne 7, Énergir ne tient compte que du gaz naturel et à la ligne 8, il est spécifié que les économies d'électricité sont prises en compte dans les tests de rentabilité.

Demande(s)

3.1.1 Veuillez réconcilier l'apparente contradiction entre les énoncés pour la colonne Énergir des lignes 7 et 8.

Réponse :

En conformité avec la décision D-2017-094 de la Régie¹, Énergir présente les économies électriques associées au volet *Remise au point des systèmes mécaniques* pour les fins seulement des calculs des tests de rentabilité. Il n'y a donc pas de contradiction à réconcilier.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-2

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0083, Énergir-J, Document 3, Tableau 3, page 14, ligne 3 :

Ligne	Caractéristiques	Énergir	Justification des changements
3	Participation simultanée	Non, Énergir ou TEQ	Les volets Énergir et de TEQ seraient mutuellement exclusif mais davantage harmonisés

¹ D-2017-094, paragr. 331.

Demande(s)

3.2.1 Veuillez expliquer la façon dont Énergir et TEQ se partage les clients.

Réponse :

Énergir et TEQ ne se partagent pas les clients participants. Ce seront les clients qui détermineront à quel programme ils souhaitent participer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-3

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0083, Énergir-J, Document 3, Tableau 5, page 17, note de bas de page numéro 16 :

Les paramètres pour la période 2020-2023 sont ceux présentés à la page 24 de l'Annexe de la pièce C-Énergir-0037, Énergir-2, Document 2, R-4043-2018, à l'exception du surcoût et des coûts évités qui ont été mis à jour. Les données sont basées sur l'année financière d'Énergir (1^{er} octobre – 30 septembre).

Demande(s)

3.3.1 Veuillez produire le détail de la composition des coûts évités tel que décrits aux tableaux 10 et 11, pages 24 et 25, de la pièce B-0048, GM-J, document 4 du dossier R-4018-2017.

Réponse :

Comme mentionné à la pièce B-0083, Énergir-J, Document 3², Énergir a mis à jour les intrants qui ont permis d'estimer les coûts évités de gaz naturel 2020-2038 développés initialement par une firme de consultant dans le cadre de la Cause tarifaire 2018-2019 (R-4018-2017).

La mise à jour des tableaux 10 et 11 de la pièce B-0048, GM-J, Document 4 du dossier R-4018-2017 est présentée ci-dessous.

Projection du coût évité du gaz naturel pour Énergir, de 2020 à 2039 (¢/m³)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
BASE																				
Fourniture (F)	14,02	13,22	12,88	12,39	12,79	13,21	13,64	14,08	14,54	15,01	15,50	16,00	16,52	17,06	17,61	18,18	18,77	19,38	20,01	20,66
Transport (T)	1,56	2,91	2,97	3,02	3,08	3,15	3,21	3,27	3,34	3,41	3,47	3,54	3,61	3,69	3,76	3,84	3,91	3,99	4,07	4,15
Rendement sur fonds de roulement	0,23	0,24	0,23	0,22	0,23	0,24	0,25	0,25	0,26	0,27	0,28	0,28	0,29	0,30	0,31	0,32	0,33	0,34	0,35	0,36
Gaz perdu	0,16	0,16	0,16	0,16	0,17	0,18	0,19	0,22	0,24	0,25	0,26	0,27	0,29	0,30	0,31	0,33	0,34	0,36	0,37	0,39
Renforcement du réseau de distribution	0,73	0,75	0,76	0,77	0,79	0,81	0,82	0,84	0,86	0,87	0,89	0,91	0,93	0,94	0,96	0,98	1,00	1,02	1,04	1,06
Redevances à la Régie du bâtiment	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,07	0,07	0,07	0,07
Redevances à la Régie de l'énergie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part payable à TEQ	0,27	0,27	0,27	0,27	0,28	0,28	0,29	0,30	0,30	0,31	0,31	0,32	0,33	0,33	0,34	0,35	0,35	0,36	0,37	0,38
SPEDE	4,20	4,47	4,81	5,13	5,70	6,33	7,37	11,68	14,46	15,75	17,69	19,15	20,49	21,92	23,46	25,10	26,86	28,74	30,75	32,90
TOTAL	21,22	22,06	22,14	22,04	23,10	24,25	25,82	30,69	34,05	35,92	38,47	40,54	42,52	44,61	46,82	49,16	51,64	54,26	57,04	59,98
CHAUFFAGE																				
Fourniture (F)	14,02	13,22	12,88	12,39	12,79	13,21	13,64	14,08	14,54	15,01	15,50	16,00	16,52	17,06	17,61	18,18	18,77	19,38	20,01	20,66
Transport (T)	1,56	2,91	2,97	3,02	3,08	3,15	3,21	3,27	3,34	3,41	3,47	3,54	3,61	3,69	3,76	3,84	3,91	3,99	4,07	4,15
Équilibrage	8,05	8,21	8,37	8,54	8,71	8,88	9,06	9,24	9,42	9,61	9,80	10,00	10,20	10,40	10,61	10,82	11,04	11,26	11,49	11,72
Rendement sur fonds de roulement	0,23	0,24	0,23	0,22	0,23	0,24	0,25	0,25	0,26	0,27	0,28	0,28	0,29	0,30	0,31	0,32	0,33	0,34	0,35	0,36
Gaz perdu	0,16	0,16	0,16	0,16	0,17	0,18	0,19	0,22	0,24	0,25	0,26	0,27	0,29	0,30	0,31	0,33	0,34	0,36	0,37	0,39
Renforcement du réseau de distribution	0,73	0,75	0,76	0,77	0,79	0,81	0,82	0,84	0,86	0,87	0,89	0,91	0,93	0,94	0,96	0,98	1,00	1,02	1,04	1,06
Redevances à la Régie du bâtiment	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,07	0,07	0,07	0,07
Redevances à la Régie de l'énergie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part payable à TEQ	0,27	0,27	0,27	0,27	0,28	0,28	0,29	0,30	0,30	0,31	0,31	0,32	0,33	0,33	0,34	0,35	0,35	0,36	0,37	0,38
SPEDE	4,20	4,47	4,81	5,13	5,70	6,33	7,37	11,68	14,46	15,75	17,69	19,15	20,49	21,92	23,46	25,10	26,86	28,74	30,75	32,90
TOTAL	29,27	30,28	30,50	30,57	31,81	33,13	34,87	39,93	43,47	45,53	48,27	50,54	52,72	55,01	57,43	59,99	62,68	65,52	68,52	71,70

Le coût évité de 0,262 \$/m³ pour l'année 2019-2020 inclus dans la fiche du volet *Remise au point des systèmes mécaniques*³ est une moyenne pondérée des coûts évités de base et de chauffage de l'année 2019-2020, présentée dans le tableau ci-dessus, en fonction des économies d'énergie prévues pour chacun des usages.

² Pièce B-0083, p. 29.

³ Pièce B-0083, p. 17.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-4

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0083, Énergir J, Document 3, Tableau 5, page 17 : ligne bénévolat.

Demande(s) :

3.4.1 Vous identifiez des économies de gaz naturel provenant des bénévoles. Pourquoi, de façon similaire n'y a-t-il pas d'économies d'électricité provenant des bénévoles ?

Réponse :

Le bénévolat présenté au Tableau 5 résulte de l'application de la méthodologie d'estimation du bénévolat⁴ examinée en suivi administratif 2019 par la Régie. La méthodologie utilisée ne comprend pas d'économies d'électricité provenant des bénévoles.

3.4.2 S'il y en a, comment les traiterez-vous?

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 3.4.1.

3.4.3 Veuillez corriger votre pièce afin de tenir compte similairement des économies d'électricité provenant des bénévoles.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 3.4.1.

⁴ http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_Energir/CalculsEffetB%C3%A9n%C3%A9volat_14janv2019.pdf

B. ÉCONOLER-ÉVALUATION DU VOLET PE226 — REMISE AU POINT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DES BÂTIMENTS (PROJET PILOTE) DÉCEMBRE 2018

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-5

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du Volet PE226 — Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (Projet Pilote), décembre 2018, tableau 10, page 31 :

Mesures	Durée de vie-année	Part des économies
Ajustement des équipements et des points de consigne	3 1	44%
Réparation d'équipements – contrôle de la ventilation	8 1	48%
Nouveaux équipements ou changement de configuration	12 1	8%
Durée de vie moyenne pondérée sur les économies		6,12

1 Source: Roberts J. et Tso B. (SBW Consulting), « Do Savings from Retrocommissioning Last? Results from an Effective Useful Life Study, » ACEEE Summer Study on Energy Efficiency in Buildings, 2010.

Demande(s) :

3.5.1 Est-ce que la durée de vie utilisée dans les calculs est arrondie à 6 ans ou est-ce que l'on conserve 2 décimales ? Veuillez rectifier au besoin.

Réponse :

Énergir est d'avis que cette question déborde du cadre d'examen du présent dossier. Notons que le rapport d'évaluation cité en référence fait déjà l'objet d'un examen par la Régie dans le cadre du suivi administratif 2019 des résultats des évaluations du PGEE d'Énergir et n'a pas été déposé en preuve dans le cadre du présent dossier.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-6

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE226 — Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (projet pilote), décembre 2018, tableau 11, page 32

Étape	Coût incrémental moyen
Investigation	29 408
Implantation et transfert	77 525
Suivi	14 843
Total	121 776

117 796

3 980

-Demande(s) :

3.6.1 Le total des trois rubriques indiquées est supérieur au total indiqué. Est-ce une erreur ou, y-a-t-il des éléments négatifs à considérer? Veuillez rectifier au besoin.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 3.5.1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-7

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE226 — remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (projet pilote), décembre 2018, tableau 15, page 38 :

Phase du projet	Couverture moyenne de l'aide financière %
Phase 1: Investigation	11
Phase 2: Implantation et transfert	10
Phase 3: Suivi	3
Total	24

Demande(s) :

3.7.1 Comment expliquez-vous que les pourcentages donnent un total pondéré de 24 %, si les trois catégories sont égales, alors la contribution totale ne sera que de l'ordre de 7%? Veuillez rectifier au besoin.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 3.5.1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-8

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE226 — Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (projet pilote), Décembre 2018, Annexe 1, ligne nombre de participants nets.

Demande(s) :

- 3.8.1** Pour 35 participants bruts et un taux d'opportuniste qui passe de 7% à 16%, le nombre de participants nets demeure inchangé à 33. C'est sûrement une erreur. Veuillez rectifier au besoin.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 3.5.1.

C. ÉNERGIR- DOSSIER R-4076-2018, PHASE 2, ÉCONOLER- ÉVALUATION DU VOLET PE233 —RÉNOVATIONS ÉCOÉNERGÉTIQUES, DÉCEMBRE 2018

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-9

Référence : ÉNERGIR- Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE233 —Rénovations écoénergétiques, Décembre 2018, tableau 5, page 7, colonne Murs hors terre:

Tableau 5 : Mesures par années financières évaluées

Année	Étanchéification du bâtiment	Isolation			Remplacement de fenêtres	Écrans thermiques pour serres	Total*
		Murs hors terre	Murs sous terre	Toit			
2012-2013	0	1	0	9	15	0	25
2013-2014	4	3	0	8	14	6	35
2014-2015	1	3	2	7	21	3	37
2015-2016	9	5	1	13	12	5	45
2016-2017	2	5	1	7	16	5	36
Total	16	16	4	44	78	19	178
Total (%)	9 %	10 %	2 %	25 %	44 %	11 %	100 %

* La somme du nombre de mesures ne correspond pas au nombre de projets, puisqu'un projet peut inclure plusieurs mesures.

Demande(s) :

3.9.1 Veuillez expliquer la raison pour laquelle la somme de la colonne murs hors terre n'est pas de 17. Y-a-t-il des fractions de mesures ? Veuillez préciser et rectifier au besoin.

Réponse :

Énergir est d'avis que cette question déborde du cadre d'examen du présent dossier. Notons que le rapport d'évaluation cité en référence fait déjà l'objet d'un examen par la Régie dans le cadre du suivi administratif 2019 des résultats des évaluations du PGEÉ d'Énergir et n'a pas été déposé en preuve dans le cadre du présent dossier.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-10

Référence : ÉNERGIR- Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE233 — Rénovations écoénergétiques, décembre 2018, tableau 17, page 35 :

Juridiction	Organisation	Aide financière	Autres facteurs limitants
Ontario	IESO	Entre 0,1 \$/kWh et 800 \$/kW	Aucun

Demande(s) :

3.10.1 Pour l'IESO, à quel coût par kWh correspond le 800\$ de subvention par kW? Autrement dit quel facteur d'utilisation faut-il supposer?

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 3.9.1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-11

Référence : ÉNERGIR- Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE233 — Rénovations écoénergétiques, Décembre 2018, tableau 18, page 37, effet de bénévolat.

Demande(s) :

3.11.1 Vous affirmez que l'effet de bénévolat n'a pas été réévalué dans la présente étude. Cependant cet effet passe de 12 812 m³ à 0 m³. Veuillez expliquer et rectifier au besoin.

Réponse :

Veillez vous référer à la plus récente évaluation des effets de bénévolat⁵ déposée à la Régie en janvier 2019 dans le cadre du processus administratif.

⁵ http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_Energir/CalculsEffetBénévolat_14janv2019.pdf

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-12

Référence : ÉNERGIR- Dossier R-4076-2018, Phase 2, ÉCONOLER, Évaluation du volet PE233 — Rénovations écoénergétiques, Décembre 2018, annexe 1, page 41.

Demande(s) :

3.12.1 Le tableau de l'annexe 1 fait référence au programme PE226, c'est une coquille?

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 3.9.1.

D. ÉNERGIR- DOSSIER R-4076-2018, PHASE 2 NOUVELLE ACTIVITÉ DE REGAZÉIFICATION DE GMGNL ET ÉTABLISSEMENT DES COÛTS DE L'UTILISATION DE L'USINE LSR PAR L'ACTIVITÉ NON RÉGLEMENTÉE, PIERCE B-0124, ÉNERGIR-N, DOCUMENT 17

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-13

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0124, Énergir-N, Document 17, tableaux 1 et 2, page 7 :

Tableau 1 Méthode de répartition des coûts liés à la regazéification			
Activité	Composition des frais de regazéification	Base de calcul du coût unitaire moyen	Quote-part attribuable au client GM GNL
Regazéification Frais fixes	Coûts alloués en fonction de l'allocation directe : <ul style="list-style-type: none"> • Amortissement • Rendement et impôt • Assurances • Autres frais (entretien, matériaux et pièces, etc.) Frais généraux alloués en fonction des ratios d'utilisation (applicable uniquement pour l'exercice 2018-2019 considérant la proposition d'abolition des ratios d'utilisation à la Cause tarifaire 2019-2020 ¹)	Capacité potentielle de regazéification : Maximum entre : (i) Capacité totale des réservoirs moins capacité réservée par le client GM GNL ou (ii) Capacité regazéifiée par l'activité réglementée + Volume regazéifié par le client GM GNL	Demande de GNL regazéifié
Regazéification Frais variables	Électricité Gaz naturel de service	Volume total regazéifié	Demande de GNL regazéifié

Tableau 2 Calcul de la quote-part des coûts de regazéification attribuable au client GM GNL ² Prévision 4/8 2019			
Activité	Coûts totaux de l'activité avec ratio d'utilisation	Calcul du coût unitaire moyen	Quote-part attribuable au client GM GNL
Regazéification Frais fixes	674 k\$	$\frac{674 \text{ k\$}}{(58,6 \text{ } 10^6 \text{ m}^3 - 10,0 \text{ } 10^6 \text{ m}^3) + 8,0 \text{ } 10^6 \text{ m}^3} = 1,189 \text{ } \$/\text{m}^3$	$8,1 \text{ } 10^6 \text{ m}^3 \times 1,189 \text{ } \$/\text{m}^3 = 97 \text{ k\$}$
Regazéification Frais variables	147 k\$	$\frac{147 \text{ k\$}}{3,0 \text{ } 10^6 \text{ m}^3 [\text{daQ}] + 8,1 \text{ } 10^6 \text{ m}^3 [\text{GM GNL}]} = 1,315 \text{ } \$/\text{m}^3$	$8,1 \text{ } 10^6 \text{ m}^3 \times 1,315 \text{ } \$/\text{m}^3 = 107 \text{ k\$}$

Demande(s) :

3.13.1 Dans le tableau 2, nous ne retrouvons pas la recherche du maximum entre la partie i du tableau 1-capacité totale des réservoirs moins capacité réservée par le client GM GNL et la partie ii de ce même tableau 1-capacité regazéifiée par l'activité réglementée. Est-ce un oubli? Veuillez rectifier au besoin.

Réponse :

La colonne « Calcul du coût unitaire moyen » des tableaux 2 et 3 de la pièce B-0208, Énergir-N, Document 17 présente le calcul final du coût unitaire moyen. Puisque la capacité regazéifiée par l'activité réglementée est inférieure à la capacité totale des réservoirs moins la capacité réservée par le client GM GNL, cette donnée n'a pas été présentée au calcul du coût unitaire moyen des frais fixes.

- 3.13.2** Dans le tableau 1, dans le calcul du coût unitaire moyen des frais fixes la capacité regazéifiée par le client GM GNL est $8,0 \cdot 10^6 \text{m}^3$ mais la quote-part attribuable à ce client est de $8,1 \cdot 10^6 \text{m}^3$ alors que pour le calcul du coût unitaire moyen des frais variables la quantité regazéifiée par le client est de $8,1 \cdot 10^6 \text{m}^3$, ce qui est identique à sa quote-part. Veuillez expliquer le $8,0 \cdot 10^6 \text{m}^3$. Veuillez rectifier au besoin.

Réponse :

Dans le tableau 2 de la pièce B-0208, Énergir-N, Document 17, dans le calcul du coût unitaire moyen des frais fixes, la capacité regazéifiée par le client GM GNL aurait dû apparaître à $8,1 \cdot 10^6 \text{m}^3$. Énergir dépose une version révisée de la pièce Énergir-N, Document 17.

E. PLANIFICATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS POUR LA GESTION DES ACTIFS, PIÈCE B-0084, ÉNERGIR-K, DOCUMENT 1

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-15

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0084, Énergir-K, Document 1. Tableau 1, page 6, ligne régulateur intérieur :

1. Tableau 1, Page 6 Catégorie Risques
Plan Pluriannuel Des Investissements
Projets

	2019 2020 (M\$)	2020 2021 (M\$)	2021 2022 (M\$)	2022 2023 (M\$)	2023 2024 (M\$)	Total (M\$)
Régulateurs intérieurs	1,7	1,7	1,7	4,5	4,5	14,1
Jointes mécaniques	2,5	11,5	11,5	13,0	13,0	51,5
Conduites de gaz traversant un égout (cross bore)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
Vannes à fermeture automatique	0,2	0,5	0,5	0,5	0,5	2,2
Odorisation	0,2	1,0	2,1	2,8	3,0	9,1
Risques non connus à ce jour	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0	6,0
Total	4,7	14,8	15,9	23,9	24,1	83,4
Taux d'inflation utilisé	0,0%	2,0%	1,9%	2,0%	2,0%	
Inflation cumulée	100,0%	102,0%	103,9%	106,0%	108,1%	
Total inflationné	4,7	15,1	16,5	25,3	26,1	87,7

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

Demande(s) :

3.15.1 Vous prévoyez une forte croissance des investissements pour les régulateurs intérieurs dans les deux dernières années du plan. Comment l'expliquez-vous ?

Réponse :

Énergir a déjà répondu à cette même question dans la demande de renseignements n°2 de SE-AQLPA en réponse à la question 2.15.1 (pièce Énergir-T, Document 6, révisée le 4 juillet 2019).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-16

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0084, Énergir-K, Document 1. Tableau 2, page 9, ligne 3, MTQ Différents projets et le tableau équivalent du dossier R-4018-2017 :

	2019 2020 (M\$)	2020 2021 (M\$)	2021 2022 (M\$)	2022 2023 (M\$)	Total (M\$)
R-4018-2017, B-0061, page 8 MTMDET-Différents projets	2,0	2,0	2,0	2,0	8,0
R-4076-2018 MTQ-Différents projets	0,6	0,4	0,5	0,5	2,0
Écart	1,4	1,6	1,5	1,5	6,0

Demande(s) :

3.16.1 Est-ce que vous pouvez expliquer la chute importante des divers projets du MTQ depuis le dossier R-4018-2017 ?

Réponse :

Énergir a déjà répondu à cette même question dans la demande de renseignements n°2 de SE-AQLPA en réponse à la question 2.16.1 (pièce Énergir-T, Document 6, révisée le 4 juillet 2019).

3.16.2 Est-ce une préoccupation pour Énergir ? Veuillez élaborer.

Réponse :

Énergir a déjà répondu à cette même question dans la demande de renseignements n°2 de SE-AQLPA en réponse à la question 2.16.2 (pièce Énergir-T, Document 6, révisée le 4 juillet 2019).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-17

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0084, Énergir-K, Document 1.
Tableau 7, page 21

Plan pluriannuel des investissements

Catégorie d'investissements	2019	2020	2021	2022	2023	Total
	2020 (M\$)	2021 (M\$)	2022 (M\$)	2023 (M\$)	2024 (M\$)	
Risques	4,7	15,1	16,5	25,3	26,1	87,7
Respect des exigences	18,2	14,0	12,5	16,5	17,4	78,6
Enjeux clients – capacité hydraulique	0,1	0,3	0,1	0,5	0,5	1,6
Amélioration des actifs	26,2	24,8	25,2	28,8	29,4	134,4
Renforcement du réseau de transmission	2,3	9,3	8,9	0,0	0,0	20,5
Total	51,5	63,5	63,2	71,2	73,4	322,8
Investissements en développement de réseau	104,0	75,0	76,3	77,7	79,6	333,0
Total	155,5	138,4	139,5	149,0	153,0	735,4

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des totaux.

Demande(s) :

3.17.1 Est-ce que les investissements de ce tableau représentent des sommes en dollars courants (incluant l'inflation) ?

Réponse :

Énergir a déjà répondu à cette même question dans la demande de renseignements n°2 de SE-AQLPA en réponse à la question 2.17.1 (pièce Énergir-T, Document 6, révisée le 4 juillet 2019).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT S.É.-AQLPA-3-18**Références :**

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0084, Énergir-K, Document 1. Tableau 6, page 19, ligne Projets majeurs

PROJETS MAJEURS	31,3	0,2	0,0	0,0	0,0
------------------------	-------------	------------	------------	------------	------------

- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4076-2018, Phase 2, Pièce B-0084, Énergir-K, Document 1, page 19, lignes 1-2 :

Voici une brève description des projets majeurs faisant partie des investissements en développement de réseau :

Demande(s) :

- 3.18.1** Est-ce que la terminologie mentionnée dans les deux références : Projets Majeurs fait référence aux mêmes projets ?

Réponse :

Énergir a déjà répondu à cette même question dans la demande de renseignements n°2 de SE-AQLPA en réponse à la question 2.18.1 (pièce Énergir-T, Document 6, révisée le 4 juillet 2019).

- 3.18.2** La référence i) indique que tous les investissements des projets majeurs sont dans la période 2019-2020. Est-ce qu'Énergir confirme que tous les projets seront terminés durant cette période ? Veuillez rectifier au besoin.

Réponse :

Énergir a déjà répondu à cette même question dans la demande de renseignements n°2 de SE-AQLPA en réponse à la question 2.18.2 (pièce Énergir-T, Document 6, révisée le 4 juillet 2019).

- 3.18.3** La référence i) n'indique aucun montant dans la catégorie projet majeurs après 2020. Est-ce qu'Énergir confirme qu'il n'y aura aucun projet majeur après cette date ? Veuillez rectifier au besoin.

Réponse :

Énergir a déjà répondu à cette même question dans la demande de renseignements n°2 de SE-AQLPA en réponse à la question 2.18.3 (pièce Énergir-T, Document 6, révisée le 4 juillet 2019).